

Compte-rendu de la séance du 2 septembre 2019

- Décisions municipales.

Unanimité.

- Déclarations d'intention d'aliéner

Unanimité.

- Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics.

Information.

- Signature d'une convention avec la société Orange pour l'enfouissement des réseaux rue Sarron.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer avec la société Orange pour l'enfouissement du réseau téléphonique rue Sarron.

- Décision modificative n°2.

Après examen de la DM n°2, M. le Maire donne quelques informations sur la réalisation du budget municipal 2019. Ainsi fin août les dépenses de personnel sont réalisées à 66,62 %, les dépenses réelles de fonctionnement sont à hauteur de 67 % et les recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 67 %.

- Echange parcelle rue Louis Buffet (modification)

Le conseil municipal accepte de rapporter la délibération prise le 24 juin qui autorisait un échange de terrain de 3 a 91 ca , rue Louis buffet, avec l'INRA et de délibérer pour un échange avec le nouveau propriétaire de cette parcelle.

- Signature d'une convention d'occupation du domaine public communal routier au profit de LOSANGE pour l'implantation de trois SRO.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer avec la société Losange pour l'implantation des trois derniers armoires (SRO) destinées à accueillir la fibre dans la cité (rue Louis Buffet, avenue du Maréchal Foch et rue de la Lattre-de-Tassigny).

- Groupement de commandes avec l'AMV.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Association des Maires des Vosges la convention de groupement de commandes. La ville l'utilise fréquemment pour certains produits comme les sacs poubelles.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

M. Roland Ruga fait part au conseil municipal d'une synthèse du rapport pour l'année 2018 présenté par la Syndicat d'Eau Potable de la Région de Mirecourt.

Quelques éléments-clés :

° La régie dessert 20 communes, soit 10.000 habitants à travers un réseau de 154 km.

° Les 4.471 abonnés ont consommé 538.483 m³ en 2018 (contre 571.563 m³ en 2017).

- ° Le prix du m³ d'eau est de 3,896 € TTC.
- ° 538.000 m³ ont été produit et 468.000 m³ facturés, soit une perte de 9 %.
- Rapport annuel d'activités du Syndicat Départemental d'Electricité.

M. Roland Ruga fait part au conseil municipal du rapport pour l'année 2018 présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité.

- Rapport de la CLECT.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le rapport de la CLECT adopté le 03 juillet dernier par la commission intercommunale.

- Admission en non-valeur.

Ces admissions concernent la restauration scolaire et la location de bureaux.

- Création d'un poste d'apprenti

Le poste d'apprenti aux espaces verts est renouvelé, l'agent préparant désormais un brevet professionnel après avoir réussi son CAP.

- Modification du tableau des emplois

Un agent de la Ville de Mirecourt est transféré à la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire dans le cadre de la mise en compatibilité du RAM intercommunal et pour répondre aux critères de la CAF.

- Modification du tableau des emplois

Les avancements de grade sont explicités auprès de l'assemblée délibérante.

- Recrutement d'un volontaire dans le cadre du Service Civique

Le conseil municipal autorise le recrutement d'un service civique dans le cadre de la bonne marche de la salle NTIC.

- Signature d'une convention de quinze ans avec la Fédération des Foyers Ruraux des Vosges pour l'occupation des locaux rue Louis Buffet.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée de quinze années qui va lier la Ville de Mirecourt à la Fédération des Foyers Ruraux pour l'occupation des locaux sis rue Louis Buffet. Il est précisé que cette signature se fera devant Maître Valérie Frantzen-Bontemps, notaire à Mirecourt.

- Demande d'adhésion au SMIC

La demande d'adhésion du Syndicat des Eaux de Thuillières au SMIC est adoptée à l'unanimité.

- Vente d'une parcelle du domaine public.

Le conseil municipal donne son accord pour la cession d'une parcelle de 16 m² sise rue du Général Leclerc à un commerçant et la distraction de cette emprise du domaine public.

- Subvention exceptionnelle à une association.

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la Pétanque mirecurtienne pour l'organisation d'un Grand Prix cours Stanislas fin août.

- Signature d'une convention de transport scolaire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention passée avec la commune de Thiraucourt pour le transport des élèves vers les écoles de Mirecourt. Monsieur le Maire précise que la Ville de Mirecourt participe financièrement au financement de ce transport d'élèves.

- Indemnité à un agent.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à revaloriser l'indemnité de fonction de la responsable du service de police municipale selon la législation en vigueur.